



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

POLITIQUE DE LA VILLE

**CONTRAT DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE
DE LA COHESION DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2026**

Considérant les priorités inscrites dans le Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay,

Considérant qu'au-delà de son rôle de pilote des instances de gouvernance, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay porte différents projets éligibles aux financements de la politique de la ville,

Considérant les projets suivants :

- « J'apprends à nager - 10^{ème} édition » : dans le cadre du dispositif national, le projet vise à favoriser l'apprentissage de la natation des enfants de 6 à 12 ans issus des Quartiers Politique Ville
- « Mon quartier Street-Art » : cette action a pour ambition d'accompagner les habitants des quartiers prioritaires à s'inscrire dans une pratique artistique, ludique et accessible à tous
- « Dynamiser l'espace public en quartier par le design Actif - acte 4 » : cette démarche permet un accompagnement des communes via une mission d'aménagement de sites pilotes en quartier, partant des enjeux du design actif et permettant de proposer des solutions adaptées au contexte local, créatives et innovantes,
- « Résidence Qu(art)ier » : ce projet consiste en la mise en place d'une résidence d'artistes à la Cité des Électriciens, destinée à favoriser la diffusion culturelle et la participation des habitants des quartiers prioritaires,
- « Atelier Santé Ville » : dispositif permettant d'animer et de coordonner des actions de santé au plus proche de la population - en lien avec le Contrat Local de Santé
- « Conseil Local de Santé Mentale » : dispositif qui permet d'animer et coordonner le volet santé mentale du Contrat Local de Santé,

Considérant que pour le financement de ces différents projets, il est proposé de solliciter auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires les subventions suivantes :

- « J'apprends à nager - 10^{ème} édition » : 31 600 €
- « Mon quartier Street-Art » : 10 000 €
- « Dynamiser l'espace public en quartier par le design actif - acte 4 » : 20 000 €
- « Résidence Qu(art)ier » : 2 500 €
- « Atelier Santé Ville » : 14 824 €
- « Conseil Local de Santé Mentale » : 15 000 €,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes et de procéder aux autorisations d'encaissement des recettes, et notamment celles correspondant aux indemnisations découlant des procédures de contentieux, des sinistres.

Le Président,

DECIDE de solliciter auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) les subventions pour la mise en œuvre de 6 actions au titre de la programmation politique de la ville, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération pour un montant décomposé comme suit et de signer les pièces afférentes :

- « J'apprends à nager - 10^{ème} édition » : 31 600 €
- « Mon quartier Street-Art » : 10 000 €
- « Dynamiser l'espace public en quartier par le design actif – acte 4 » : 20 000 €
- « Résidence Qu(art)ier » : 2 500 €
- « Atelier Santé Ville » : 14 824 €
- « Conseil Local de Santé Mentale » : 15 000 €.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20 NOV. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 NOV. 2025**

Et de la publication le : **21 NOV. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky